



**MARCHE DE FOURNITURE ET POSE PORTANT
REPLACEMENT DU PRATICABLE DE GYMNASTIQUE**

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

MARCHE DE FOURNITURE

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

Suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-4 ; L 1111-3 du code de la commande publique
constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du
3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

I- DISPOSITIONS GENERALES

1- Objet de la consultation

Le praticable de gymnastique situé dans la salle spécifique Robert Monvoisin au sein du complexe sportif Rabelais date de 2013 et doit être remplacé pour des raisons de qualité de pratique sportive et de sécurité des usagers.

Les caractéristiques techniques du praticable souhaité sont exposées ci-dessous et le nouveau praticable devra répondre au minimum aux caractéristiques indiquées.

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour la fourniture et pose du praticable de gymnastique dans la salle Robert Monvoisin.

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante : Gymnase Rabelais Rue Ernest Danet, 76150 Maromme.

3- Mode de passation

La présente consultation est un marché de Fourniture et pose, passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-4 ; L 1111-3 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

■ Pièces particulières

- L'acte d'engagement (AE)
- Le présente Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- L'attestation de visite obligatoire
- Le Mémoire technique

■ Pièces générales

- Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018
- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (**CCAG-FCS**)

II- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le Maire de la ville de Maromme ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, décidant de déléguer à M. le Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendu exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme

3- Autres intervenants dans le marché

Sans objet

III- IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT**1- Engagement du candidat**

Je soussigné* :

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise* :

.....

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés,

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère administratif et technique régissant ce marché
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.P, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire* :

.....
.....
.....

Tel. *:.....E-mail*.....

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la société :*

.....
.....
.....

Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

.....
.....
.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du(Joindre DC1*)

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

N° de SIRET*.....

N°A.P. E*.....

**Mention obligatoire*

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de ses sous-traitants.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après les prestations faites et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

IV- PRIX

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix est global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps notamment la situation économique actuelle, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux afférentes à la prestation, le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause conformément à l'article 10.1.3 du CCAG-FCS 2021.

- Forme du prix

Le prix de l'offre est ferme et non actualisable.

Les prix sont réputés avoir été établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par le maître d'ouvrage.

En cas de modification imprévisible de la législation ou réglementation applicables en cours d'exécution du marché ayant un impact sur les coûts, les parties conviennent de se rencontrer pour évaluer l'impact financier de cette modification et le cas échéant formaliser par voie d'avenant la modification rendue nécessaire.

2- Décomposition du prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

Montant HT de la prestation	Euros
TVA (taux de%)	Euros
Montant TTC de la prestation	Euros
Montant HT en lettres :	

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le Cahier des Clauses Particulières, soit **120 jours**.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sera remplie par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement*.

V- DUREE ET EXECUTION DE LA PRESTATION**1- Durée**

Le délai prévisionnel de fin maximale de la prestation est le 01 septembre 2023

- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

2- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 14 du CCAG-FCS 2021.

VI- PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

.....

Compte à créditer –

Numéro :

Code Banque :

Code guichet :

Clé :

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :.....

VII- AVANCE/ACOMPTES

- **Avance**
Le candidat renonce au bénéfice de l'avance
- **Acomptes**
Il n'y aura pas de règlement des comptes par acomptes

VIII-ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L2141-6, Article R. 2143-3, Article R3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 2141-4 du code de la commande publique, Article L. 2242-1, Article L1132-1, Article L8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles Article L 8221-1, Article L 8221-3, Article L 8221-5, et Article L 8241-1 du code du travail.

IX- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissante :

- **Pièces contractuelles**
 - L'acte d'engagement dûment complété et signé et son DPGF
 - Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) paraphé et signé
 - L'attestation de visite obligatoire, dûment remplie et signée par le candidat et le représentant du maître d'ouvrage
 - Le mémoire technique
- **Autres documents obligatoires**
 - D.U.M.E ou les imprimés DC1 et DC2
 - Les déclarations et attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique ; les articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du Code du travail) ou D. 8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (liste des salariés étrangers) du Code du travail.
 - Attestation URSSAF
 - Extrait Kbis
 - Attestation de régularité fiscale
 - Moyens, compétences nécessaires à l'exécution du marché ; les références requises relatives à la capacité professionnelle

- R.I.B ou R.I.P

X- SIGNATURE

Fait en un seul original,

A

A Maromme

Le

Le

L'Opérateur Economique,

Le Pouvoir Adjudicateur

XI- NOTIFICATION**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

XII- NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

.....

3 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

.....

Et devant être exécutée par

En qualité de : Membre d'un groupement d'entreprise Titulaire du marché

A , le
Signature